

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 2026-004

Objet : Labellisation des Unités de Recherche d'Université Côte d'Azur

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2023-133 du conseil d'administration du 11 décembre 2023 portant labellisation des Unités de Recherche ;

Vu l'avis favorable du Conseil académique du 29 janvier 2026 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens ;

Approuve la labellisation des Unités de Recherche dans le cadre du prochain Contrat Quinquennal 2024-2028 et en lien avec la Vague C de contractualisation, comme suit :

- ECOSEAS : reconduction du CNRS en qualité de tutelle associée
- ISA : fin de la tutelle CNRS avec création d'une Equipe Mixte de Recherche
- LEAT : fin de la tutelle CNRS, l'Unité devient l'UPR CA03

DS	Domaine scientifique	Acronyme du laboratoire	Nom complet du laboratoire	Début de labellisation	Fin de labellisation	Type d'unité	Matricule	Tutelles principales		Tutelle associée
10	Sciences Agronomiques et Ecologiques	ECOSEAS	ECOLOGY AND CONSERVATION SCIENCE FOR SUSTAINABLE SEAS	01/01/2026	31/12/2028	UMR	UMR 7035	UniCA	-	CNRS
10	Sciences Agronomiques et Ecologiques	ISA	INSTITUT SOPHIA AGROBIOTECH	01/01/2026	31/12/2028	UMR	UMR 1355	UniCA	INRAE	-
9	Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication	LEAT	LABORATOIRE D'ELECTRONIQUE, ANTENNES ET TELECOMMUNICATIONS	01/01/2026	31/12/2028	UPR	UPR CA03	UniCA	-	-

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 25 voix pour et 4 abstentions.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 3 février 2026

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2026-004**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.



UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2